

MORTALITÉ

No 164.—JOSEPH PINSONNAULT, 38 ans, admis dans le Cercle St-Stanislas, No 22, le 18 décembre 1898, est décédé à Ormstown, le 14 juillet 1901. Cause : *Fèvre typhoïde*.

Bénéficiaire : Odile Sauvé, épouse, \$500.

No 165.—ELZÉAR ROYER, 22 ans, admis dans le Cercle St-Sauveur, No 128, le 23 juillet 1900, est décédé à Québec, le 14 août 1901. Cause : *Maladie de Bright*.

Bénéficiaire : Sophie Dufresne, mère, \$1,000.

No 166.—J. E. FYFE, 57 ans, admis dans le Cercle Charlemagne, No 73, le 26 décembre 1899, est décédé à Verdun, le 27 août 1901. Cause : *Urémie*.

Bénéficiaire : Odile Senécal, épouse, \$1,000.

No 167.—RAYMOND DUMOULIN, 28 ans, admis dans le Cercle St-Charles, No 10, le 12 mai 1901, est décédé à Montréal le 31 août 1901. Cause : *Fèvre typhoïde*.

Bénéficiaire : Arthémise Favreau, épouse, \$1,000.

No 168.—F. X. RINFRET, 45 ans, admis dans le Cercle Matane, No 95, le 1er décembre 1895, est décédé à Petit Métis, le 2 septembre 1901. Cause : *Gastrite ulcéreuse*.

Bénéficiaire : Angèle Paradis, épouse, \$500

No 169.—JOS. GAGNÉ, 31 ans, admis dans le Cercle Montmagny, No 105, le 9 juillet 1896, est décédé à Montmagny, le 9 septembre 1901. Cause : *Grippe compliquée de consommation*.

Bénéficiaire : Luce Parent, épouse, \$1,000.

AVIS DIVERS

AUX MEMBRES

Versements périodiques.

A. Les Contributions de la Caisse de Dotation (180) et de la Caisse des Malades (181) et la cotisation pour frais d'administration (182) doivent être payées :

1o Avant le 1er jour du mois pour lequel elle sont dues (190).

2o A l'assemblée du cercle, ou, à défaut de réunion, au domicile du Secrétaire-Financier.

3o Intégralement, c'est-à-dire verser tout ce qui est dû pour arriéré (196).

B. La rétribution (50 cts) payable avant le 1er Janvier et avant le 1er Juillet, chaque année (182).

Délai de grâce.

Un membre peut retarder d'effectuer ses versements, pendant 2 mois, depuis

la date de leur échéance, sans s'exposer à perdre aucun de ses bénéfices (art. 310 et 373).

Indemnité des Retardataires.

Un membre qui bénéficie du délai de grâce, doit payer une indemnité de 10 cts par \$1000 de dotation pour chaque mois ou fraction de mois de retard dans ses paiements (191 A).

Suspension.

Elle s'opère de plein droit, le 1er jour du 3ème mois, contre tout membre qui deux mois après leur échéance n'a pas soldé ses redevances (310 et 375).

Réintégration.

Tout membre suspendu, de bonne conduite et en bonne santé, peut être réintégré pendant les 6 mois qui suivent la date de sa suspension (art. 310, 355-6-8). Pour cela il faut :

1o Qu'il en fasse la demande (formule No 9).

2o Qu'il verse le montant de son arriéré et celui des échéances du mois en cours pour le mois suivant.

3o Que le cercle approuve la requête.

4o Subir l'examen médical, s'il en est requis ou si la demande n'est pas transmise au Bureau Exécutif sous 60 jours de la date de la suspension, et faire en ce cas un dépôt de \$2.00 pour l'examen médical (175).

Cartes de cercles

N. B.—Le coût de l'insertion d'une carte de cercle est de \$2.00 par année.

No 1—CERCLE ST-JOSEPH, Montréal

Sb. P.G., Ernest Lemire, 367 Richmond; Prés., C. U. Ouellette, 186 Queen; S.A., O. Bourdon, 201 Versailles; S.F., C. Dalais, 2579 Notre-Dame; Md.E., G. E. Larin, 232 St-Antoine. Réunions, 2e et 4e lundis, sous-sol église St-Joseph.

No 2—CERCLE MONT-ROYAL, Cité de Ste-Onégonde

Sb. P.G., C. P. Fabien, 3169 Notre-Dame; Prés., J. A. Naud, 350 Delisle; S.A., E. A. Grisé, 198 Richelieu; S.F., S. Legault, 1752 Ste-Catherine; Md.E., J. U. Lalonde, 3156 Notre-Dame. Réunions, 1er et 3e vendredis, 8 hrs p. m., 45 rue Vinet.

No 3—CERCLE BEAUHARNOIS, Beauharnois

Sb. P.G. et Md.E., A. T. Côté; Prés., Oscar Leduc; S.A., J. E. Larichelière; S.F., André Leduc. Réunions, 2e et 4e lundis, rue Ellis, Beauharnois.

No 4—CERCLE DORVAL, Co. Jacques-Cartier

Sb. P. G., Jos. B. Lefebvre; Prés., Georges Tardif; S.A., Rod. Lefebvre; S.F., R. E. Décarry; Md.E., P. A. Valois (La Chine). Réunions, 1er et 3e mardis, école Dorval.